

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.04.07

Présents	26
Pouvoirs	7

L'an deux mille vingt-quatre le 30 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD,

POUVOIRS : Thomas BERGÈRE à Richard MALLIÉ, Pierre MARROC à Maëva GAUTELIER, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Florian PARIS à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Hortense MALLIÉ à Sophie SURACE, Julien BOULARD à Stéphan PIERRACCINI.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION A LA
CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES
BOUCHES DU RHONE
- TRANSPLANTATION
AVEC EXTENSION DE
LA CRECHE « ARBRE
DE VIE »

L'accueil des jeunes enfants est une priorité pour la municipalité.

La Ville a déjà réussi à multiplier les modes de garde avec plusieurs crèches opérationnelles sur le territoire communal, une crèche privée, une pluralité d'assistantes maternelles à disposition des boucains, deux micro-crèches et une université des petits, pour un taux de couverture de l'offre globale supérieure à la moyenne du département.

En réponse aux besoins croissants de la population et afin d'étoffer encore davantage les possibilités d'accueil des jeunes enfants sur la commune, la ville a décidé d'agrandir la crèche de l'arbre de vie. Pour concrétiser ce projet, la ville a l'opportunité d'acquérir un bâtiment adapté qui permettra de délocaliser l'arbre de vie, en augmentant ainsi l'agrément de 12 places.

Grâce à cette démarche, la crèche portera donc sa capacité d'accueil de 43 à 55 enfants, le tout dans un tout nouveau bâtiment qui répondra aux dernières normes énergétiques, notamment « RT 2023 » (Règlementation Thermique 2023).

La future crèche se situera dans le quartier Montauray, à proximité immédiate du centre de loisirs, du groupe scolaire Virginie Dedieu, du collège Georges Brassens, du complexe sportif Guy Drut, de l'EHPAD et des nouveaux logements sociaux. Cet ensemble cohérent d'équipements et de services participera à dessiner les contours d'un nouveau cœur de quartier.



Ce projet a été présenté lors de comités techniques aux services des modes d'accueil de la petite enfance du Département ainsi qu'à la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône. Ces partenaires institutionnels ont confirmé le diagnostic de territoire et la nécessité d'une augmentation d'agrément.

Ce projet de transplantation avec extension comporte plusieurs étapes :

- Achat du bâtiment hors d'eau / hors d'air de 650 m², avec un jardin de 180 m², dans le quartier Montauray.
- Travaux de second œuvre.
- Travaux d'aménagement intérieur et extérieur.

Le montant prévisionnel total de cette opération s'élève à 3 042 080,00 € HT dont 936 000,00 € HT de travaux de second œuvre.

La Commune sollicite donc la CAF 13 pour une subvention au titre du Plan d'Investissement pour l'Accueil des Jeunes Enfants (PIAJE) à hauteur maximale de 440 000,00 €, soit 8 000€ (prix plafond) par place.

Répartition prévisionnelle des financements du projet		
Commune	CAF 13	Département
776 832,00 € (26%)	440 000,00€ (14%)	1 825 248,00 € (60%)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 16 septembre 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE le projet et l'opération tels que présentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône pour l'octroi d'une subvention au titre du PIAJE à hauteur maximale de 440 000,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette subvention.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.